

**Réunions association PPRT TACS Givors
22 janvier 2010**

Relevé de décision

Personnes présentes :

Services de l'Etat :

- M. LEVY, Directeur Départemental des Territoires, représentant de M. le Préfet
- M. BOSSUAT, Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- M. ESCOFFIER, DREAL
- M. De FRANCE, DDT
- Mme ROY, DDT, prévention des risques
- M. GINESTE, DDT, prévention des risques
- Mme GAZZOTTI, DDT, prévention des risques
- Mme DANJOU-GALIERE, DDT

Chambre consulaire :

- M. DESVIGNES, CCI de Lyon Planification

Collectivités territoriales :

- M. VILLIEN, directeur de la mission écologie Grand Lyon, représentant du Grand Lyon pour l'urbanisme, le conseil des communes sur les risques.
- M. DELABRE, conseiller municipal, chargé des risques et de la sécurité, Givors
- M. PEZ, ACOMO ERP chargé de sécurité, Givors
- Mme, COUTY, attaché territorial en charge du plan communal de sauvegarde, Givors

Exploitant :

- M. CHARLEUX, directeur général de TOTAL ACS
- M. HILT, directeur des opérations de TOTAL ACS
- M. COMTE, responsable HSE, TOTAL ACS

Personnes absentes ou excusées :

- M. le maire de Grigny ou son représentant
- M. le président du Conseil Général ou son représentant
- Un représentant du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
- Le représentant du CLIC

INTRODUCTION

M. LEVY accueille les participants et rappelle les objectifs de la réunion d'association :

- faire le point sur les phases antérieures à la réunion d'association dans le cadre de l'élaboration du PPRT
- poser les questions relatives à la présentation des enjeux
- présenter les phases ultérieures de la démarche PPRT.

L'article 5 de l'arrêté de prescription du PPRT de Total ACS indique les membres associés à l'élaboration du PPRT :

- les maires des communes de Givors et Grigny
- le président du Grand Lyon
- le représentant du CLIC
- le Président du Conseil Général du Rhône ou son représentant
- le Président de la Chambre du Commerce et de l'Industrie ou son représentant
- le Président du SPIRAL ou son représentant
- le Représentant de l'industrie concernée
- le représentant de la sécurité civile, préfecture.

La réunion se déroule avec :

- un rappel des objectifs du PPRT
- une présentation des enjeux
- les questions

Durée de la réunion : 1h30.

I – Rappel sur les objectifs du PPRT

M. BOSSUAT, DREAL, présente deux diaporamas sur les objectifs du PPRT et les modalités de concertation. Il présente les prochaines étapes de la démarche :

- la réalisation d'investigations complémentaires sur la vulnérabilité de bâtiments situés dans ou à proximité du périmètre du PPRT,
- la présentation du règlement du PPRT,
- la mise en œuvre d'une information du public avec l'organisation d'une réunion publique à Givors,
- l'enquête publique,
- l'arrêt du PPRT.

L'arrêt du projet est prévu pour début 2011.

II – Présentation des aléas

La carte d'aléas a été présentée aux membres du CLIC. Elle a servi à l'élaboration du périmètre d'étude du PPRT. 80 phénomènes dangereux ont été identifiés.

La carte d'aléas reprend l'intensité des phénomènes et la pondère avec la probabilité des phénomènes dangereux identifiés.

L'élaboration des cartes d'aléas a conduit l'Etat et l'industriel à prévoir des mesures complémentaires. En vue de réduire le périmètre d'étude du PPRT de l'établissement, il a été convenu que l'exploitant :

- prendrait les dispositions nécessaires pour rendre physiquement impossible le phénomène de pressurisation pour l'ensemble des bacs de stockage qui engendreraient des effets dans des zones habitées ou occupées par des établissements recevant du public ;
- l'arrêté préfectoral d'autorisation du 8 avril 2008 a prescrit à l'exploitant l'arrêt de l'utilisation du stockage de fuel lourd au plus tard le 1^{er} janvier 2012 et l'aménagement des bacs précités

afin que le phénomène de pressurisation soit rendu physiquement impossible dans un délai de cinq ans à compter de la prescription du PPRT.

III – Présentation des enjeux

> Les enjeux ont été identifiés

La DDT s'intéresse à la situation actuelle et à la protection des personnes.

M. DELABRE ajoute au diagnostic la présence d'un lieu de culte, située au dessus du centre de tri postal et qui ne figure pas sur la carte présentée.

M. DEFANCE indique que les Etablissements Recevant du Public (ERP), situés dans le secteur du centre de tri postal, sont desservis par une voie en impasse qui trouve son origine dans le périmètre PPRT. Ce point peut être pris en compte dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

Les principes du zonage réglementaires sont présentés :

Dans les zones TF + et TF, les mesures foncières qui seront prises sont différentes selon qu'il s'agit de logement ou de bâtiment d'activité professionnelle.

Sur Grigny figure une zone bleue d'aléa moyen (M) où le nombre de personnes ne doit pas augmenter. Les zones en question pourraient être gelées.

> Les investigations complémentaires (diagnostic de vulnérabilité du bâti) porteront sur :

- l'entreprise NORINCO France

Un bâtiment en aléa thermique TF

Un bâtiment en aléa thermique M+

- le centre de tri postal :

Aléa thermique M

- le bâtiment situé à l'angle de la place du bassin et de la rue Prénat

Aléa thermique F+

L'Etat prévoit de finaliser les diagnostics avant d'envisager des mesures foncières.

L'Etat finance la réalisation des diagnostics.

M. BOSSUAT indique que :

- si de nouveaux risques surviennent, cela aura pour effet de produire des servitudes d'utilité publique et des prescriptions dont le coût de mise en œuvre sera à la charge de l'exploitant.

- la réduction du risque à la source donne lieu à une révision du PPRT.

Tout projet de l'entreprise fait l'objet d'une étude par les services d'installation classée et les Etudes De Dangers (EDD) sont mises à jours tous les cinq ans.

IV – Avis des membres du comité d'association sur les propositions

➤ Avis du Grand Lyon :

M. VILLIEN fait part de cinq remarques qui font suite à l'animation d'un comité des maires concernés, permettant ainsi d'avoir une réponse globale :

1) Les élus demandent de contenir au maximum les risques dans les périmètres des installations classées Seveso AS. Une consultation politique des industriels est prévue à ce titre.

2) Les élus souhaitent savoir si les modes de gestion de l'activité de l'entreprise, à l'intérieur des sites, peuvent évoluer de manière à limiter les zones d'aléas ? La carte d'aléas fige une situation datant de 2006 (pour Total ACS), cette situation a-t-elle déjà évolué ? Peut-elle encore évoluer ? Une gestion plus dynamique peut-elle être davantage intégrée ? Là aussi, le Grand Lyon entend entamer une discussion avec les industriels.

3) La demande politique est d'élargir le champ de l'analyse scientifique des dangers, réalisée entre Etat et les industriels, aux questions de fonctionnement des entreprises au sein du territoire.

4) Les élus souhaitent que les CLIC fonctionnent mieux, afin que l'ensemble des collègues, notamment des salariés et des riverains, fassent part de leurs points de vue. La demande est de mettre en œuvre plus d'une réunion CLIC par an.

5) Comment prendre en compte l'occupation économique temporaire de zone industrielle dans les périmètres de risques ou en limite de périmètre ? Comment envisager un fonctionnement « normal » des entreprises situées à proximité des installations Seveso AS ? Comment ne pas stériliser des zones d'activités ?

Enfin M. VILLIEN ajoute que dans le cas de Total ACS, il appartient d'étudier si les zones d'aléas concernant des habitants ne pourraient pas être résorbées grâce à une évolution de l'organisation ou des modes de gestion de l'entreprise ?

➤ Avis de l'exploitant :

M. CHARLEUX, directeur général de Total ACS, répond que les demandes présentées ont été prises en compte par l'entreprise. Il y a peu d'aléas qui sortent du site.

L'intention de l'entreprise est de limiter les zones d'aléas aux limites de l'établissement, notamment en construisant de nouveaux bâtiments au centre du site (exemple de la nouvelle unité¹, mais l'entreprise est aussi contrainte par des limites physiques (rivières, zones urbaines, autoroute) et dispose au final de peu de place pour s'étendre.

Il ne voit pas comment il est possible de répondre facilement aux demandes présentées, sauf à reconfigurer intégralement le site...

M. VILLIEN demande si la prise en compte des dangers s'est faite en fonction des potentiels de danger qui correspondent à la réalité de fonctionnement du site. Il donne l'exemple d'une cuve de stockage de liquide non pleine pour calculer les aléas. Est-ce qu'une certaine forme de gestion pourrait convenir pour limiter les périmètres ?

M. HILT répond que les objectifs soulevés ont bien été pris en compte.

L'EDD date de 2006, son actualisation aboutirait peut-être à des zones réduites. Cela nécessite de refaire une étude complète.

¹ Cf. compte-rendu des réunions CLIC

➤ **Réponses apportées par l'Etat :**

- M. BOSSUAT regrette que le résultat final de l'analyse des dangers pour le PPRT, sous forme de carte d'aléas, ne montre pas l'ensemble du travail réalisé avec l'intention de réduire au maximum les risques à la source.

Il ajoute que les démarches de gestion ont des limites et que les produits les plus sensibles sont mis au centre du site. Cela est bien pris en compte dans les EDD qui est par ailleurs une démarche continue.

- Concernant les CLIC, il s'agit d'un mode de concertation qui est à faire vivre.

- Concernant l'occupation économique temporaire :

La question de la compatibilité d'activités avec des entreprises à risque se pose de manière générale (le sujet n'est pas présent pour Total ACS). Des activités seront interdites à proximité immédiate des zones de risque, comme les entreprises à caractère tertiaire.

Les PPRT ont pour vocation de rattraper une situation passée.

V – Calendrier

Les prochaines étapes :

- la réalisation des diagnostics complémentaires : 3 à 6 mois,
- l'organisation d'une réunion publique à Givors en septembre,
- la mise en place d'une deuxième réunion pourra avoir lieu en septembre/octobre.

M. CHARLEUX indique que l'entreprise est disposée à participer à une réunion publique mais a pu trouver décevant qu'il y ait peu de monde lors des dernières réunions organisées (cf. réunion publique dans le cadre de la campagne d'information sur les risques en 2008).

M. BOSSUAT répond que cela peut être dû au fait que les enjeux en présence soit peu nombreux.

M. LEVU clôt la séance à 10h30.

